



Conseil économique et social

Distr. limitée
26 juin 2019
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Cinquante-neuvième session

3-28 juin 2019

Point 7 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-neuvième session

Projet de rapport

Rapporteur : M. Jun Yamada (Japon)

Additif

Questions relatives aux programmes : projet de budget- programme pour l'exercice 2020

[Point 3 a)]

Programme 10

Commerce et développement

1. À sa 12^e séance, le 11 juin 2019, le Comité a examiné le programme 10 (Commerce et développement) du projet de plan-programme pour 2020 et les informations sur l'exécution du programme en 2018 [A/74/6 (Sect. 12) et A/74/6 (Sect. 13)]. Il était également saisi d'une note du Secrétariat sur l'examen du projet de plan-programme par les organes sectoriels, techniques et régionaux (E/AC.51/2019/CRP.1/Rev.2).

2. La Secrétaire générale adjointe de la CNUCED et la Directrice exécutive du Centre du commerce international ont présenté le programme et répondu aux questions posées lors de son examen par le Comité.

Débat

3. Les délégations se sont félicitées de la présentation du programme. Elles ont salué l'action menée par la CNUCED pour aider les pays en développement, les pays les moins avancés et les pays en transition à renforcer leurs capacités de production, à combler les fossés numérique et technologique, à garantir une gestion macroéconomique et à promouvoir le financement du développement. Une délégation a indiqué que l'existence de poches d'excellence, comme la CNUCED, au Secrétariat était une bonne chose et a affirmé qu'elle soutenait l'organe technique qu'était le



Centre du commerce internationale. La contribution des évaluations à l'amélioration des activités menées dans le cadre du programme a également été soulignée.

4. Les délégations ont exprimé leur soutien à la Zone de libre-échange continentale africaine et ont demandé des éclaircissements sur la manière dont la CNUCED comptait poursuivre son rôle de coordination à cet égard. Des questions ont également été posées sur les flux financiers illicites et le volume du commerce transfrontière illicite qui avait une incidence sur les recettes fiscales, ainsi que sur les thèmes auxquels la CNUCED consacrait ses travaux d'analyse dans ce domaine.

5. Un certain nombre de délégations ont voulu savoir si c'était à cause d'un changement dans le mandat que des modifications avaient été apportées à l'objectif et au plan-programme, à savoir notamment qu'il n'était pas fait mention dans l'objectif du sous-programme 1 (Mondialisation, interdépendance et développement) : du travail décent pour tous et de l'élimination de la pauvreté dans les pays les moins avancés ; des pays à revenu intermédiaire dans les orientations générales ; de la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

6. En ce qui concerne le sous-programme 3 (Commerce international et produits de base), il a été constaté que la participation de tous les pays au commerce international n'était pas mentionnée dans l'objectif. Pour ce qui est de la partie Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020, des éclaircissements ont été demandés sur le commerce transfrontière, plus précisément sur le programme de formation pilote qui avait été organisé au Malawi, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie et qui devait être reproduit dans d'autres zones. Une délégation a trouvé ce résultat escompté intéressant ; mais elle a demandé pourquoi on ne trouvait, dans cette section, aucune mention des activités prévues au sujet des produits de base. Elle a fait observer que le montant des ressources demandées au titre de ce sous-programme était plus élevé que les montants demandés pour les autres sous-programmes. À cet égard, et compte tenu du dialogue informel sur les produits de base tenu par l'Assemblée générale le 15 mai 2019, des éclaircissements ont été demandés sur la manière dont la CNUCED entendait traiter la question de la diversification des produits de base.

7. Une délégation a affirmé son soutien aux travaux consacrés par la CNUCED au commerce électronique et à l'économie numérique, au titre du sous-programme 4 (Technologie et logistique), et a souligné qu'il importait de promouvoir et de renforcer la réglementation du commerce électronique, notamment dans le cadre des travaux de l'Organisation mondiale du commerce sur les aspects commerciaux du commerce électronique.

8. Une délégation a estimé que le système commercial international était en crise et que l'Organisation mondiale du commerce, en tant que principal organisme de réglementation, avait besoin de procéder à une réforme pour être mieux à même de combattre le protectionnisme, qui avait des effets particulièrement préjudiciables sur les pays les moins avancés. Il a été fait observer que l'appui de la CNUCED était particulièrement utile à un moment où certains pays durcissaient les mesures restrictives unilatérales contre un certain nombre d'États d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, ce qui était inacceptable et risquerait, à long terme, d'effriter la confiance entre les acteurs économiques et d'anéantir les efforts faits au niveau international pour réaliser les objectifs de développement durable. Une autre délégation a indiqué que le Comité n'était pas l'enceinte appropriée pour discuter des régimes de sanctions.